

De l'introduction de l'historiographie
dans la littérature apocryphe ancienne :
les *Actes de Jean à Rome*

Les *Actes de Jean à Rome*¹ appartiennent à ce que l'on pourrait appeler le deuxième cercle de la littérature apocryphe chrétienne ancienne. Comme les ouvrages du premier cercle, ils rapportent les hauts faits d'une figure fondatrice du christianisme ; mais leur composition est postérieure à la constitution et à la reconnaissance par les communautés chrétiennes d'une collection d'écrits canoniques.

Ce texte grec a sans doute connu une existence indépendante, avant que lui soit adjointe une recension particulière de la section finale (ou *Metastasis*) des *Actes de Jean*. C'est au sein de cet ensemble, dont la constitution est peut-être antérieure à 545², qu'il nous a été transmis sous le titre *Actes du saint apôtre et évangeliste Jean le Théologien*, complété par un sous-titre, *De son exil et de son passage*, qui renvoie à ses deux sections. Jean-Daniel Kaestli et moi-même l'avons édité, traduit et présenté, en marge des *Actes de Jean*, en lui donnant le titre *Actes de Jean à Rome* qui sauvegarde le terme *πράξεις* sous lequel il est parvenu jusqu'à nous, mais qui le

1. Sur cet ouvrage, voir É. Junod et J.-D. Kaestli, *Acta Iohannis* (Corpus Christianorum. Series apocryphorum, 1-2), Turnhout, 1983, notamment p. 34-39 (tradition manuscrite), 835-860 (introduction) et 861-880 (édition et traduction française) ; les renvois à cette publication seront indiqués par la mention Junod-Kaestli.

2. Sur l'indice tenu qui suggère ce *terminus ad quem*, voir Junod-Kaestli, p. 857, n. 5.

distingue des *Actes de Jean*, avec lesquels il n'entretient aucun rapport ; quant à la mention de Rome, elle met en exergue une caractéristique majeure du texte : la localisation de son épisode central.

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

L'ouvrage débute par une introduction de type historique (chap. 1-4) qui concerne au premier chef les rapports entre les Juifs d'une part et les empereurs Vespasien et Domitien d'autre part. Après la mention de la prise de Jérusalem par Vespasien et de ses funestes conséquences pour le peuple juif, le texte signale que Domitien est décidé à suivre la même ligne que son père et qu'il a conçu le dessein d'expulser de Rome tous les Juifs qui y résident. Certains d'entre eux lui adressent alors un document dans lequel ils rappellent leur loyauté sans faille à l'empereur et leur respect des institutions ; en revanche, disent-ils, il existe un peuple nouveau et étranger qui n'obéit ni aux coutumes romaines ni aux pratiques religieuses des Juifs, un peuple qui proclame qu'un homme est Dieu et que cet homme est ressuscité. Du coup, Domitien fait promulguer au Sénat un décret ordonnant la mise à mort de tous ceux qui confesseraient être chrétiens. Notons qu'il n'est pas fait mention de Jean dans cette introduction et qu'inversement il ne sera plus question des Juifs dans la suite.

Le récit sur l'apôtre couvre les chapitres 5 à 13. Domitien apprend qu'à Éphèse un Hébreu du nom de Jean proclame que l'empire de Rome disparaîtra sous peu et que le pouvoir impérial sera transmis à un autre. Des soldats sont envoyés quérir ce Jean. Interrogé dès son arrivée, l'apôtre annonce à l'empereur qu'après son règne qui durera le temps imparti par Dieu et après de nombreux autres règnes, un roi descendra du ciel et établira son royaume. Incrédule, Domitien demande des signes de la puissance du seigneur Christ. Jean lui en donne un premier en buvant une coupe d'un poison mortel